



## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE VTC

Montpellier, le 28/10/2024

## LISTE DES CANDIDATS ADMIS VTC

### Session du 24 Octobre 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000383867PE2	3/3	6,5/10	2/5	2/2	13,5/20
0000450240PE1	2,5/3	8/10	4/5	1/2	15,5/20
0000276836TE1TF1PE1	3/3	7/10	2/5	0/2	12/20
0000445235PE2	3/3	7/10	4/5	0/2	14/20
0000451577PE2	2,5/3	6,5/10	1,5/5	2/2	12,5/20
0000458958PE2	2,5/3	6,5/10	2/5	2/2	13/20
0000463160PE2	3/3	8/10	4/5	2/2	17/20
0000451302PE2	3/3	6,5/10	2/5	0,5/2	12/20

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.